

**PROCES-VERBAL**

**REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 31 MARS 2023 – 20H00**

**SALLE DE REUNION DE LA MAIRIE**

---

L'an deux mille vingt-trois, à 20h00, le 31 mars les membres du Conseil Municipal de la commune se sont réunis à la mairie de Vitrac sur Montane, salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Madame Valérie DUMAS, dûment convoqués le 24 mars 2023 conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

**Etaient présents** : Valérie DUMAS — Karine LACROIX - Coralie STOPYRA - Servetka ISLJAM - Jalina LAGRANGE

Bernard DE SENA – Michael STOPYRA – Jean-Claude MIGINIAC - - Serge FAURIE - Eric SIEGEL

Début de séance : 20h15

**Désignation d'un (e) secrétaire de séance :**

Madame Karine LACROIX à l'unanimité des membres présents.

**Approbation du procès-verbal de la dernière réunion**

Mme le Maire fait lecture du procès-verbal de la dernière réunion et demande aux conseillers s'ils ont des remarques, observations ou corrections à apporter.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Projet éolien sur la commune**

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal quelle délibération souhaitent-ils prendre, en sachant que celle-ci n'aura peut-être aucune valeur, puisqu'il s'agit de projets sur des terrains privés et non sur des terrains communaux. Madame le Maire informe qu'elle s'abstiendra sur ce vote car elle aurait préféré attendre les rapports d'études et des éléments concrets pour pouvoir s'exprimer.

Monsieur Serge Faurie propose que le vote se fasse sur :

- Etes-vous pour ou contre l'implantation d'éoliennes sur la commune ?

Le vote est soumis au bulletin secret.

Les 10 conseillers municipaux ont voté à **8 contre** et à **2 abstentions**.

## Affaires diverses

Monsieur Miginiac indique que suite à une réunion avec Tulle Agglo sur l'entretien et notamment sur l'élagage le long de la voirie, il y a des urgences et la commune devra envoyer des courriers aux propriétaires concernés pour leur rappeler l'obligation d'entretenir et élaguer les arbres en bordure de voirie.

## Questions diverses :

Pas de questions diverses.

Fin de séance à 20h40

Karine LACROIX

Secrétaire de séance

Valérie DUMAS

Maire